

# Assemblée générale mixte réservée aux adhérents 29 juin 2021

## Sommaire

---

<b>Assemblée générale ordinaire</b>	<b>2</b>
Philippe SUEUR Président de l'ANETT	
I) Rapport moral	2
Emmanuel MAQUET Secrétaire général de l'ANETT, Député de la Somme	
II) Rapport financier	8
Philippe SUEUR Président de l'ANETT	
III) Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées	10
Elodie BELLIVIER Commissaire aux comptes (cabinet COGEP)	
IV) Vote des résolutions	11
Philippe SUEUR Président de l'ANETT	
<b>Assemblée générale extraordinaire</b>	<b>13</b>
Philippe SUEUR Président de l'ANETT	

# Assemblée générale ordinaire

---

Philippe SUEUR

*Président de l'ANETT*

Mes chers collègues, bienvenue à Enghien-les-Bains. Un certain nombre étaient déjà réunis en Conseil d'administration ce matin. Maintenant, vous nous rejoignez en Assemblée générale. Le déjeuner-lunch très sanitaire était, je crois, agréable parce que les trois quarts de l'amphithéâtre sont encore dans la salle de la pergola. Qu'ils en profitent bien entendu, mais nous avons à respecter les règles associatives et statutaires.

Nous ouvrons l'Assemblée générale mixte, Assemblée ordinaire d'abord pour entendre le rapport moral et le rapport financier, donner quitus au Trésorier et entendre le rapport des commissaires aux comptes. Enfin, nous terminerons par l'Assemblée générale extraordinaire pour introduire la capacité à tenir nos Assemblées générales en distanciel si nécessaire. D'ailleurs, nous avons tenu des Conseils d'administration et des commissions en distanciel pendant la crise sanitaire. Nous n'avons jamais eu autant de participants en réunion de commissions (jusqu'à 90). Nous continuerons donc à utiliser cet outil dans notre vie interne.

Néanmoins, nous avons à respecter l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire. La parole est à notre Secrétaire générale pour la présentation du rapport moral.

## 1) Rapport moral

Emmanuel MAQUET

*Secrétaire général de l'ANETT, Député de la Somme*

Merci, Monsieur le Président, de me céder la parole pour ce rapport moral tant attendu, j'imagine. Mesdames et messieurs, chers collègues, c'est l'occasion de vous saluer et de vous dire tout le plaisir que j'ai d'être à vos côtés aujourd'hui à Enghien pour notre Assemblée générale statutaire.

La tenue d'une Assemblée générale représente toujours un investissement de toute l'équipe de l'ANETT, et notamment de son Président. Cher Philippe, merci de t'être investi et de nous accueillir dans ta belle commune.

Au nom de vous tous, je souhaite remercier nos partenaires : Banque des Territoires, Bouygues Telecom, Camping-Car Park, Camping Paradis, CITEO, Edenred, EDF, Enedis, FDJ, GEO PLC, Leboncoin, M2i, Onlywood, Primagaz, Refundit, SAUR, Suez, Tip Touch (organisateur du Week-end Wellness), Totemia, Veolia et Vinci.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès brutal le 29 avril 2021 de Monsieur Michel LEJEUNE, Maire de Forges-les-Eaux (76), qui fût Trésorier de notre Association et député de son département de Seine-Maritime pendant de nombreuses années. Nous nous souvenons avec émotion des moments passés avec lui.

*L'Assemblée observe une minute de silence.*

Je vous en remercie.

Compte tenu d'un ordre du jour chargé, je vais vous présenter l'essentiel de l'activité de notre Association depuis notre dernière Assemblée Générale, qui s'est tenue à Paris le 20 octobre 2020.

Le rapport moral in extenso se trouve sur les clés USB distribuées.

## 1) *Vie de l'Association*

### a) **Rappel de fonctionnement**

L'ANETT est composée d'une petite équipe : Géraldine LEDUC, Directrice Générale, Sylvie MAREUX, Attachée de Direction, Lucie HUGUET et Simon LEBEAU, Chargés de Mission, ainsi que Romain BESNARD, stagiaire.

Nous souhaitons la bienvenue à 12 adhérents dont 7 communes, 2 offices de tourisme et 3 intercommunalités qui nous ont rejoints depuis notre dernière Assemblée Générale.

Je signale que 24 adhérents ont quitté l'Association depuis notre dernière Assemblée Générale, dont 16 démissions et 8 radiations, il s'agit de 22 communes, d'une communauté d'agglomération et d'un Conseil Départemental de Tourisme.

Je vous invite à inciter les stations classées de tourisme et les communes touristiques de votre territoire à rejoindre notre Association, la seule à aider toutes les destinations touristiques de notre pays. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts.

Je vous rappelle que le collège de parlementaires créé au sein de l'ANETT réunit aujourd'hui 87 Députés et Sénateurs très actifs. La liste est disponible sur la clé USB.

L'ANETT soutient aussi désormais des start-ups à l'exemple d'Onlywood, créateur de mobilier de plage (vestiaire, douche, robinet, etc. ...), de Refundit et de TOTEMIA. Elles travaillent pour cela avec Manuel BIOTA, expert en financement et accompagnement des start-ups.

### b) **Actions de l'Association**

#### *Outils de communication*

##### France-Tourisme

*France-Tourisme*, notre journal interne, est principalement consacré à la vie de l'Association, afin que vous puissiez suivre de près toutes les actions que mène l'ANETT dans de nombreux domaines.

##### Site Internet

La fréquentation de notre site Internet [www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net) est stable. Nous recensons 9133 visites entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 31 mai 2021.

##### Réseaux sociaux

L'ANETT est présente sur Twitter ([@ANETT\\_tourisme](https://twitter.com/ANETT_tourisme)) et Facebook ([@anmscct](https://www.facebook.com/anmscct)).

##### Le Flash info de l'ANETT

Vous recevez depuis près de trois ans notre Newsletter mensuelle, le Flash info de l'ANETT afin de vous informer des actions de l'Association et des évolutions législatives. Elle est régulièrement complétée par des focus plus courts. Les envois sont ainsi très nombreux pour rester proches de vous.

### c) **Les Commissions spécialisées de l'Association**

#### *Hébergements Touristiques*

La commission Hébergements Touristiques co-présidée par André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire du Grand Bornand (74) et Erven LÉON, Maire de Perros-Guirec (22) s'est réunie le mercredi 10 mars avec la participation de la ministre du Logement, Emmanuelle

WARGON qui a pu présenter la feuille de route sur les meublés de tourisme signée par l'ANETT. Cette séance a été consacrée aux meublés de tourisme.

Une deuxième réunion s'est tenue le mardi 1<sup>er</sup> juin plus particulièrement consacrée à l'hôtellerie avec les interventions de l'UMIH, d'Ahtop et un témoignage de Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire de Valloire (73), sur les problèmes de la petite hôtellerie et notamment de transmission des hôtels.

L'ANETT fait partie du groupe de travail mis en place par le ministère du logement sur la feuille de route des meublés de tourisme. Deux réunions se sont tenues. La première avec une présentation de l'API, mais qui s'applique surtout aux villes. Une deuxième réunion a concerné les plus petites communes. Erven LÉON a donné l'exemple de Perros-Guirec (22).

### *Patrimoine Bâti et Naturel*

La première réunion de la commission Patrimoine Bâti et Naturel s'est tenue sous la présidence de Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin, le mercredi 31 mars. Le programme de la réunion était très dense avec une présentation d'Atout-France, du Loto du Patrimoine, des Musées Nationaux et de l'ADPHILE sur la philatélie.

### *Outre-mer*

La commission Outre-Mer, s'est réunie deux fois : le jeudi 14 janvier avec sa mise en place et les problématiques ultra-marines et le mardi 23 mars avec une présentation par Atout France de son Pôle Outre-Mer et de sa nouvelle organisation. La Direction Générale des Outre-Mer a présenté la déclinaison du Plan France Relance dans les territoires ultra-marins.

Une enquête est diligentée pour mieux appréhender les thématiques à étudier dans le cadre de cette commission.

### *Tourisme durable*

La commission Tourisme Durable s'est réunie le mardi 8 février sous la présidence d'Edith GUEUGNEAU, Maire de Bourbon-Lancy (71) et de Gérald MARTINEZ, Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes (05). Cette réunion d'installation a été l'occasion de présenter aux 85 adhérents présents le slow tourisme et les initiatives gouvernementales pour accompagner ce nouveau mode de tourisme.

Cette thématique sera le leitmotiv des prochaines séances.

Une deuxième réunion s'est tenue le mardi 23 mars avec un point sur le projet de loi « Climat et Résilience » par Xavier ROSEREN, Député de la Haute-Savoie, entraînant de nombreux débats, une présentation du fonds tourisme durable par l'ADEME par Sophie PORTIER, et la présentation du projet de réhabilitation du Sentier du Littoral par le cabinet d'Annick GIRARDIN, Ministre de la Mer.

### *Smart tourisme*

La réunion d'installation de la commission Tourisme Innovant s'est tenue, sous la présidence de Stéphan ROSSIGNOL, Maire de La Grande Motte (34), le mercredi 21 avril avec des présentations de la Banque des Territoires, de Patrick VICERIAT, Président de l'AFEST, de Bertille DEPOILLY, Responsable Affaires Institutionnelles et RSE de Leboncoin et de Jean-Guy de GABRIAC, Fondateur de TIP TOUCH, sur le World Wellness Week-end.

### *Casinos*

La commission Casinos s'est réunie le mardi 2 février 2021 sous la présidence de Daniel FASQUELLE, Maire du Touquet-Paris-Plage (62) et en présence de notre Président, Philippe SUEUR.

#### **d) Collège des Parlementaires de l'ANETT**

Le rôle du Collège des Parlementaires de notre Association est très important et a été cité en exemple dans un article de la Gazette du Tourisme.

### *Composition et fonctionnement*

Ce Collège est animé par Xavier ROSEREN, Député de la Haute-Savoie, et Martine BERTHET, Sénatrice de la Savoie.

Le collège s'est réuni le jeudi 21 janvier 2021 pour faire le point sur les éléments à défendre dans le cadre du projet de loi 3DS et sur l'avancée du projet de loi « Climat et Résilience ».

Une nouvelle réunion s'est tenue le mercredi 14 avril. Une présentation sur l'avancée de la loi « Climat et Résilience » et des amendements à proposer au Sénat ont été débattus. Un groupe de travail sur la loi 3DS a été lancé.

#### **e) Réunions de terrain de l'Association**

Le mardi 8 juin, Géraldine LEDUC a participé aux Rencontres du Tourisme à Orléans et est intervenu lors d'une table ronde intitulée : COVID et mutation du tourisme : une catastrophe ou une opportunité pour Orléans Métropole ?

#### **f) Crise sanitaire**

Durant la crise sanitaire, l'équipe de l'ANETT est restée active et a participé à un grand nombre de réunions en visioconférence. Elle a assuré la continuité de ses échanges avec les cabinets et ministères ainsi qu'avec ses adhérents.

## **2) Préoccupations de l'Association et dossiers d'actualité**

### **a) Auditions de l'ANETT**

L'Association mène de nombreuses actions pour défendre les intérêts de ses adhérents.

L'ANETT est régulièrement entendue lors d'auditions :

- Audience auprès du Cabinet de Sébastien LECORNU, ministre des Outre-Mer ;
- Réunion avec le Cabinet de Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, sur les questions d'urbanisme et notamment de l'application de la loi SRU dans les territoires touristiques ;
- Jean-René CAZENEUVE, Député du Gers, a rencontré le Président l'ANETT, Philippe SUEUR, Daniel FASQUELLE, Maire du Touquet Paris Plage (62) et Erven LÉON, Maire de Perros-Guirec (22) dans le cadre du suivi de l'évaluation des compensations du filet de sécurité et des suites à donner ; Jean-René CAZENEUVE a rappelé la reconduction du filet de sécurité en 2021 ;
- Le mardi 23 février, une réunion de concertation sur la formation des élus a été organisée par Gabriel MORIN, Conseiller Collectivités et Institutions locales au cabinet de Jacqueline GOURAULT ;
- M. Philippe GOSSELIN, Député de la Manche, et Mme Naïma MOUTCHOU, Députée du Val-d'Oise, LREM, ont auditionné l'ANETT le mercredi 24 mars ; Philippe SUEUR, accompagné de représentants de Cannes et Saint-Tropez, a

pu faire part des difficultés des élus des territoires touristiques face à de nouvelles formes d'insécurité ;

- Le mercredi 24 mars, Caroline CAYEUX, Présidente de l'ANCT et Maire de Beauvais (60) a reçu, en visioconférence, Philippe SUEUR, Edith GUEUGNEAU, Maire de Bourbon-Lancy (71) et Gérald MARTINEZ, Maire de St Léger les Mélèzes (05) pour faire un point sur les services offerts par l'agence aux élus de l'ANETT ;
- Le groupe d'études « Développement économique de la montagne », présidé par le Sénateur de la Haute-Savoie Cyril PELLEVAL, a auditionné le vendredi 9 avril les représentants des collectivités locales dont l'ANETT pour faire le point sur la situation des communes de montagne ;
- L'ANETT a participé à la réunion sur les finances du bloc communal organisée le mercredi 21 avril par le ministère de la Cohésion des Territoires ;
- Le vendredi 4 juin, l'ANETT était entendue par Noëlle RAUSCENT, ancienne Sénatrice de l'Yonne, dans le cadre d'une mission sur l'avenir du tourisme rural ;
- Le mercredi 9 juin, l'ANETT a répondu aux interrogations Jean-Pierre CUBERTAFON, Député de Dordogne, dans le cadre d'une mission confiée par le Premier Ministre sur la différenciation des politiques publiques en ruralité.

#### **b) Comité de Filière Tourisme**

Notre Président et l'équipe de l'ANETT participent régulièrement aux réunions du Comité de Filière Tourisme présidées par Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie. Plusieurs réunions se sont tenues depuis le 16 décembre. Le mercredi 28 mai, le Ministre a demandé aux participants de faire un premier bilan des réouvertures.

Le jeudi 3 juin, suite aux annonces du Président de la République de la veille depuis le Lot, le Ministre a réuni un Comité en visioconférence. Il a principalement développé les annonces d'Emmanuel MACRON sur le maintien du soutien à notre filière et les informations d'ouverture des frontières.

#### **c) Finances locales**

##### *Filet de sécurité*

Dès le début de l'étude du budget à l'Assemblée nationale, l'ANETT a fait part de son soutien à un maintien des mesures de compensation pour les collectivités locales en 2021.

Ce dispositif ne préjuge pas de mesures supplémentaires qui pourraient être prises ultérieurement. La question de la situation financière du bloc communal et des éventuelles compensations fait l'objet d'un groupe de travail réunissant les représentants du gouvernement et des associations, dont l'ANETT.

##### *Taxe de séjour*

Les parlementaires de l'ANETT se sont mobilisés lors des discussions de la loi de finances.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- les délibérations doivent être adoptées avant le 1<sup>er</sup> juillet ;
- le système de double plafonnement prévu pour les hébergements non classés n'existe plus ;
- l'abattement prévu pour la taxe de séjour forfaitaire pourra s'élever à 80 % au lieu de 50 % dans les territoires qui auront délibéré en ce sens. A noter que la délibération pour l'abattement peut être prise à tout moment de l'année.

Une fiche a été envoyée aux adhérents pour les tenir informés.

#### **d) Casinos**

Le secteur des casinos a été très mobilisé sur la question des casinos aux côtés des syndicats du secteur.

#### **e) Projet de loi « Climat et Résilience »**

Nous avons relayé les points d'attention les plus préoccupants pour les communes touristiques aux Sénateurs afin de proposer des amendements.

Le Sénat a débuté l'étude du texte le lundi 14 juin 2021. Une Commission Mixte Paritaire est prévue en juillet.

Plusieurs amendements ont été déposés par l'ANETT, notamment sur l'artificialisation des sols et l'accès aux sites touristiques (amendement proposé par le maire du Lavandou)

#### **f) Projet de loi 3DS (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration & Simplification)**

Nous proposerons des amendements sur la possibilité d'avoir un abattement de 50 % sur le quota de logements sociaux dans les communes touristiques ainsi que sur la prise en compte de la population DGF dans les instances intercommunales. Suite aux différentes réunions de la Commission Hébergements, un amendement est aussi proposé pour interdire le changement de destination dans les zones hôtelières.

#### **g) Fermetures des remontées mécaniques à l'hiver 2020/2021**

Il convient de remercier Xavier ROSEREN, Député de la Haute-Savoie, pour ses actions en faveur de nos stations de sports d'hiver. Il a représenté l'ANETT lors des consultations auprès du Premier Ministre tout au long de l'année.

La montagne est en recherche de diversification de revenus touristiques. Le plan « Avenir Montagnes » présenté par Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, et Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat chargé de la ruralité, va dans ce sens.

#### **h) Réunion régionale organisée par Citeo**

Le jeudi 25 mars, l'ANETT était invitée à intervenir dans le cadre d'une réunion régionale de CITEO pour la région Ouest. La thématique principale de cette réunion était le tri en vacances.

#### **i) CRS sur les plages**

Le sujet des CRS sur les plages a été relayé lors de l'audition sur la sécurité.

#### **j) Club des partenaires**

L'ANETT a créé son « club des partenaires » pour mieux faire vivre son réseau de partenaires. Le club des partenaires pilotera aussi la boîte à outils des partenaires de l'ANETT. Il est animé par Laurent PABIOT, Maire de Sancerre (18) et Administrateur de l'ANETT. Les représentants de GEO PLC et de VINCI font partie du comité de pilotage de ce club.

La boîte à outils comporte sept entrées : Transition écologique, Patrimoine, Innovation et numérique, Hébergement et mobilité, Service de proximité, Bien-être et santé, Outils transversaux



### k) World Wellness Week-end

La cinquième édition du Week-end Mondial du Bien-être est prévue les 18 et 19 septembre 2021.

### l) Fête de la Mer et des Littoraux 2021

Nombreux ont été les acteurs (associations, entreprises, clubs sportifs, établissements publics ou encore collectivités territoriales) à encourager la découverte, la protection et la valorisation de notre patrimoine marin et littoral et à inspirer « l'envie de mer » aux Françaises et aux Français.

La prochaine édition est prévue du 8 au 11 juillet 2021.

### m) Le label Famille Plus

Famille Plus, label national géré par notre association, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige a été créé en 2006 : depuis sa création, il a su s'adapter pour répondre aux attentes des familles modernes.

Aujourd'hui le réseau compte 120 destinations labellisées communes et intercommunalités ainsi que plusieurs partenaires et 10 têtes de réseaux d'hébergements engagés à nos côtés (MMV, Les Montagnettes, VVF, Goélia...) qui ont tenu à obtenir le label pour officialiser et crédibiliser leur engagement auprès des familles et des enfants.

Le nouveau Comité National de Gestion Famille Plus a désigné Olivier PAZ, maire de Merville-Franceville (14), Président pour 2 ans au titre de l'ANETT.

J'insiste sur le fait que notre Association reste attentive à toutes les questions, qui se posent à vous. Notre équipe permanente y répond et vous donne des conseils, n'hésitez pas à prendre rendez-vous au siège qui se trouve à Paris : 47, quai d'Orsay 75007 Paris.

Merci de m'avoir écouté attentivement.

*Applaudissements.*

### Monsieur le Président

Vos applaudissements valent un vote favorable. Pas d'opposition ni d'abstention. Merci beaucoup, cher Emmanuel, pour cette présentation synthétique du rapport moral. Dans vos clés USB, vous avez la totalité du rapport.

## II) Rapport financier

Philippe SUEUR

*Président de l'ANETT*

Nous avons rendu hommage à Michel LEJEUNE, Maire de Forges les Eaux (76), qui a été pendant 12 ans le Trésorier de notre Association, avec toujours son attention, sa rigueur, sa convivialité, cette gentillesse qui le caractérisaient. Je vais donc vous présenter le rapport financier rapidement, car vous avez dans vos documents le compte de résultat, le bilan et les rapports des commissaires aux comptes.

Je vais simplifier puisque, dans l'exécution du budget 2021 qui est un budget en point de suspension au regard des périodes de confinement que nous avons vécues, ce qui a forcément suspendu certaines de nos activités.



## 1) Exécution du budget 2020

### a) Recettes

En ce qui concerne les recettes effectives de cotisations, l'association a appelé 490 058 € de cotisations.

Nous sommes une association qui n'est pas subventionnée par l'Etat. Nous ne recevons d'aucun ministère des subventions de fonctionnement. Nous sommes donc en autarcie. Nous sommes une vraie association à ce titre.

Les montants effectivement versés représentent 472 780 €

Se pose la question des cotisations impayées soit 15 communes pour 23 919 €.

Chaque année nous radions les communes qui ne règlent pas leur cotisation. Je vous propose de procéder de la même façon cette année et les années suivantes.

Concernant les démissions, 19 organismes nous ont quittés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les démissions sont dues aux économies faites par les communes pour compenser les baisses des dotations d'Etat. Elles sont surtout le fait du transfert de la compétence « promotion du tourisme » des communes aux intercommunalités, ces dernières se sentant souvent peu concernées par le tourisme.

Je tiens à souligner que grâce au travail de notre association certaines collectivités nous rejoignent mais encore trop peu. Si chacun d'entre nous fait adhérer une collectivité nous serons plus nombreux et donc plus forts.

Le total des recettes effectives de l'exercice atteint donc la somme de 670 765 €

### b) Dépenses

Les dépenses effectives d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 572 641 €

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire que nous subissons encore.

L'association n'a pas pu réaliser les actions prévues : réunions de terrain, réalisation du France-tourisme, peu d'actions Famille plus, obligation de télétravail donc peu d'achats de fournitures administratives.

Ce qui explique l'excédent qui sera réinvesti en 2021 en particulier pour réaliser le Congrès à Enghien les Bains qui fêtera les 90 ans de l'Association.

Le total du bilan s'élève à 1 222 326 € en valeurs brutes dont 457 347 € sont constitués par les locaux et les agencements du siège social de l'ANETT ;

Les fonds associatifs s'élèvent à 555 596 € contre 458 117 € au 31 décembre 2019

## 2) Prévisions budgétaires 2021

### a) Prévisions de recettes

Pour 2021, nous n'avons pas souhaité augmenter les cotisations lors de l'Assemblée générale du 20 octobre 2020.

Le montant des cotisations appelées s'élève à 474 621 €.

L'Association travaille de façon étroite avec ses partenaires : Bouygues Télécom - Caisse des Dépôts et des Consignations - CAMPING-CAR PARK - CITEO - Edenred - EDF - ENEDIS - FDJ - Géo PLC - IEPP - LEBONCOIN - M2I - PRIMAGAZ - Onlywood -

Refundit - SAUR - SUEZ - TIP TOUCH – TOTEMIA - VEOLIA - VINCI et sur les dossiers et sujets intéressant ses adhérents.

Il convient d'être prudent sur ces recettes, car plusieurs entreprises sont en cours de restructuration ou voient leur budget diminuer. Nous sommes en permanence à la recherche de nouveaux partenaires dont les activités concernent nos élus.

Le montant total prévisionnel des **recettes pour l'année 2021** est donc de **699 174 €**.

#### **b) Prévisions de dépenses**

A la demande des adhérents et des partenaires, il est prévu d'organiser des réunions de terrain.

Il convient de prendre en compte l'organisation du Congrès à Enghien les Bains les 29 et 30 juin 2021, l'occasion de fêter les 90 ans de l'ANETT, la refonte totale du site internet et les envois pour trouver de nouveaux adhérents.

Les prévisions de dépenses pour 2021 sont de 699 174 €.

Nous présentons donc un budget équilibré.

Nous n'avons pas augmenté les cotisations en 2021. Nous ne les augmenterons pas en 2022 compte tenu de la situation.

Je vous engage à inciter les Stations Classées et les communes touristiques de votre territoire, les conseils départementaux et les conseils régionaux à rejoindre notre Association. Si chacun d'entre nous fait adhérer une collectivité nous serons plus nombreux et donc plus forts.

Madame la Commissaire aux comptes, je vous laisse le soin de lire les rapports.

### III) Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées

Elodie BELLIVIER

*Commissaire aux comptes (cabinet COGEP)*

Je représente M. Philippe AHLSELL DE TOULZA, l'associé signataire qui s'excuse de ne pas avoir pu être présent aujourd'hui. Je vais vous épargner la lecture intégrale des rapports : je vous lirai les principaux paragraphes.

#### *1) Rapport général*

Concernant l'opinion sur les comptes annuels, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles des principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de votre association à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Concernant le fondement de notre opinion, nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Concernant notre indépendance, nous avons effectué notre mission d'audit dans le respect des normes et des règles d'indépendance applicables à notre profession sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Concernant la justification de nos appréciations, les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables suivis.

Concernant la vérification du rapport de gestion, moral et financier et des autres documents qui vous ont été adressés, nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques imposées par la loi. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations qui viennent de vous être données dans le rapport moral et dans le rapport financier.

En conclusion, cette année encore, nous certifions sans réserves ni observations les comptes de l'ANETT.

## 2) *Rapport spécial sur les conventions réglementées*

Je rappelle que les conclusions réglementées concernent des opérations qui seraient passées entre l'association et des membres de son Conseil d'administration ou des sociétés dans lesquelles des membres du Conseil d'administration seraient directement intéressés.

Concernant ce rapport sur les conventions réglementées, nous vous informons donc qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre Assemblée générale.

Nous avons également établi l'ensemble de nos rapports le 2 juin 2021. Je vous remercie.

**Philippe SUEUR**

Merci beaucoup, Madame.

## IV) Vote des résolutions

Philippe SUEUR

*Président de l'ANETT*

### 1<sup>ère</sup> résolution

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et décide d'affecter le résultat en totalité au poste Report à nouveau soit **97 479 €**.

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

### 2<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de telles conventions.

Je ne vois pas d'opposition. J'imagine que nous sommes unanimes.

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

### 3<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait de la présente Assemblée pour effectuer les formalités des publications si nécessaires

J'imagine que le vote est unanime.

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

Nous devons également déterminer le niveau de l'augmentation des cotisations pour 2022 qui était de 0% en 2021.

Je vous propose de maintenir les cotisations à son montant actuel pour 2022.

*Je ne vois pas d'opposition ni d'abstention, c'est adopté.*

Ce matin, le Conseil d'administration a demandé que Geneviève LAURENT, membre de notre Conseil d'administration, puisse devenir la Trésorière de l'ANETT. Geneviève LAURENT a accepté. Je mets aux voix.

Je ne vois pas d'opposition ni d'abstention.

*Geneviève LAURENT est élue Trésorière de l'ANETT à l'unanimité.*

Nous pouvons l'applaudir.

Nous vous proposons aussi de coopter Christine LESUEUR qui est devenue Maire de Forges-les-Eaux, de manière à ce qu'elle soit dans la continuité, pour prendre la présidence de la région Normandie en tant que déléguée.

Je ne vois pas d'opposition ni d'abstention.

*Christine LESUEUR est élue à l'unanimité.*

Je vous en remercie.

# Assemblée générale extraordinaire

Philippe SUEUR

Président de l'ANETT

Nous avons à mettre à jour nos statuts, au regard des technologies nouvelles et des circonstances que nous avons vécues depuis un peu plus d'un an, afin d'introduire à l'article 20 et à l'article 21 du Titre IV la capacité de pouvoir tenir nos Assemblées générales en présentiel et/ou en distanciel par visioconférence ou audioconférence.

D'ailleurs, dans le congrès qui s'ouvre dans une demi-heure, nous serons aussi en distanciel.

## « ARTICLE 20 - ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

L'Assemblée Générale annuelle se prononce sur le Rapport Moral du Secrétaire Général et sur le Rapport Financier du Trésorier.

Elle est réunie au moins une fois par an pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé **en présentiel et/ou en distanciel par visioconférence ou audioconférence.**

Elle peut désigner un ou plusieurs Commissaires aux Comptes.

L'Assemblée Générale annuelle statue sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'Association, donne toutes autorisations au Conseil d'Administration, au Président et au Trésorier, pour effectuer toutes opérations entrant dans l'objet de l'Association et qui ne sont pas contraires aux dispositions de la loi de 1901, pour lesquelles les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts ne seraient pas suffisants.

Elle prend connaissance du budget de l'année en cours, arrêté par le Conseil d'Administration.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale annuelle sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

## ARTICLE 21 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions qui ne sont pas du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Elle peut se tenir en présentiel et/ou en distanciel par visioconférence ou audioconférence**

Elle peut apporter toutes modifications aux Statuts.

Elle peut ordonner en outre la dissolution de l'Association ou sa fusion avec les Associations poursuivant un but analogue, mais dans ces cas spécifiques, elle doit être composée du quart au moins des membres en exercice ayant le droit de prendre part aux Assemblées Générales. Si le quorum du quart des membres en exercice n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée de nouveau, à quinze jours d'intervalle ; elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont toujours prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. »

Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie pour cette unanimité.

*La modification des statuts de l'Association est adoptée à l'unanimité.*

29 juin 2021

Philippe SUEUR  
Président de l'ANETT



Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)